

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET  
ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE

GROUPE DE LA  
BANQUE MONDIALE

---

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

Financement : DON IDA- N° E-2650-BI

N° de référence selon le PPM : BI-ADB-411240-CS-IND

---

SERVICES DE CONSULTANT : Recrutement d'un facilitateur du coach local spécialisé en coaching de coalitions.

N° d'identification du Projet : P177688  
Type de contrat : Forfaitaire  
Date de début : Mai 2024  
Lieu : Burundi

1. La République du Burundi a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un Don d'un montant équivalent à 100 000 000 Dollars des Etats-Unis à titre de fonds du Projet d'Emploi et de Transformation Economique « PRETE » et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cette avance pour effectuer les paiements au titre du contrat de Recrutement d'un facilitateur du coach local spécialisé en coaching de coalitions.
2. Les services comprennent l'accélération de la mise en œuvre des activités du projet PRETE à travers un appui des pratiques de leadership, de gestion de projet axées sur les résultats et d'initiatives dite de résultats rapides pour créer les bases solides d'efficience et d'efficacité. L'approche aura aussi pour effet de développer les capacités locales en leadership orientée vers les résultats (formation/transfert de connaissances, apprentissages d'aptitudes et d'attitudes orientées vers la performance) et la création de coalitions axées sur l'atteinte des objectifs du projet.
3. Cet appui se fait au travers d'un cycle préliminaire centré sur l'unité de gestion du projet (UGP) puis de cycles d'interventions de 6 mois environ (Cycle Coalitions) orientés sur les résultats de la mise en œuvre à court et moyen terme et centrés à la fois sur l'UGP et les principales parties prenantes opérationnelles (sous forme de coalitions liées à la mise en œuvre et réussite d'activités spécifiques du projet PRETE). Il s'agit de renforcer les compétences de l'UGP et des coalitions en matière de leadership, collaboration/communication, gestion et suivi de projet, appliqué aux activités concrètes du projet.

4. Les TERMES DE REFERENCES (TDR) détaillés peuvent être obtenus sur demande à l'adresse indiquée au paragraphe 12 ci-bas.
5. L'UGP/ADB invite dès à présent les consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivantes : (i) Posséder une expérience générale d'au moins 5 ans dans la préparation, l'animation et le suivi des ateliers de démarrage pour l'Unité de Gestion d'un Projet (UGP) qui priorise l'alignement des équipes, l'apprentissage des méthodologies utilisées et l'identification des coalitions et (ii) Posséder une expérience pertinente prouvée par au moins deux (02) prestations de nature et complexité similaire (ampleur des contrats, nature de la prestation et domaine technique) au cours des sept (07) dernières années, attestées par des copies des contrats, des attestations de bonne fin d'exécution et/ou rapports de validation définitifs notamment des missions financées par des projets/programmes de développement.
6. Il est porté à l'attention des Consultants intéressés que les dispositions sur la Section III, les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 et 3.23 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissement (Septembre 2023) exposant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts et d'éligibilité sont applicables.
7. Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de **Sélection de consultants individuels par mise en concurrence ouverte** énoncée dans le Règlement de passation de marchés de la Banque mondiale dans le cadre du financement des projets d'investissements, édition de Septembre 2023.
8. Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis à manifestation d'intérêt peut être demandé à l'adresse mentionnée au paragraphe 12 ci-dessous :
11. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier ordinaire ou par courrier électronique) au plus tard **Jeudi 25 Avril 2024** à 16 heures (heure locale) à l'adresse ci-après avec mention :

**A l'Attention de Madame la Coordinatrice a.i du Projet d'Emploi et de Transformation Économique « PRETE » : « REPONSE A L'AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN FACILITATEUR DU COACH LOCAL SPECIALISE EN COACHING DE COALITIONS.**

12. L'adresse à laquelle il est fait référence aux articles ci-dessus est la suivante :

**Bujumbura, BURUNDI, Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga Nord, Immeuble Asharif**

**B.P : 7057 Bujumbura-Burundi Téléphone : 257 22 27 59 96/97**

**Email : [b.nzeyimana@investburundi.bi](mailto:b.nzeyimana@investburundi.bi) avec copie à [niyongabogas@gmail.com](mailto:niyongabogas@gmail.com)**

**La Coordinatrice a.i du PRETE**

**NZEYIMANA Béatrice**

2

